

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / institut canadien de microreproductions historiques

© 1995

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

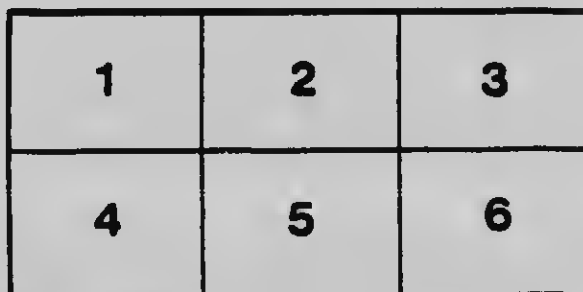
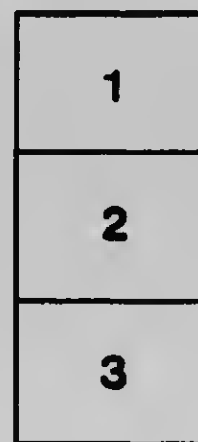
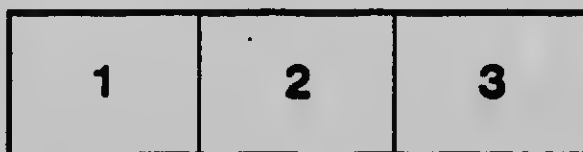
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche sheet contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



1.45

1.50

1.56

1.63

1.71

1.80

1.88

1.96

2.05

2.14

2.24

2.34

2.44

2.55

2.66

2.77

2.89

3.02

3.15

3.28

3.42

3.57

2.8

3.2

3.6

4.0

2.5

2.2

2.0

1.8

1.6

APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482-0300 - Phone
(716) 288-5989 - Fax



CONFERENCE
ON CHEMISTRY

J. A. C. ETHIER



Avec les compliments de
l'auteur. *J. A. C. Ethier*

3



J. A. C. ETHIER, M.P.



PREFACE

Si, pour naître et pour grandir, il faut à une nation, avec un ciel ami, qu'elle soit arrosée des sacrifices et du sang de ses enfants, assurément, la nation canadienne française a le droit de prétendre à toutes les grandeurs et à toutes les gloires de l'immortalité. Son histoire est une histoire d'héros : le sang qu'elle a versé a été une semence féconde qui éclate aujourd'hui en une luxuriante et glorieuse moisson de justice et de liberté. La gloire du plus fort n'est souvent qu'une gloire éphémère : son triomphe n'est que d'un jour, la victoire définitive restera toujours aux vrais défenseurs du droit et de la justice : leur gloire seule est éternelle. Ainsi l'a établi l'Être Suprême qui dirige, juge, et, selon leurs mérites, récompense ou punit les nations.

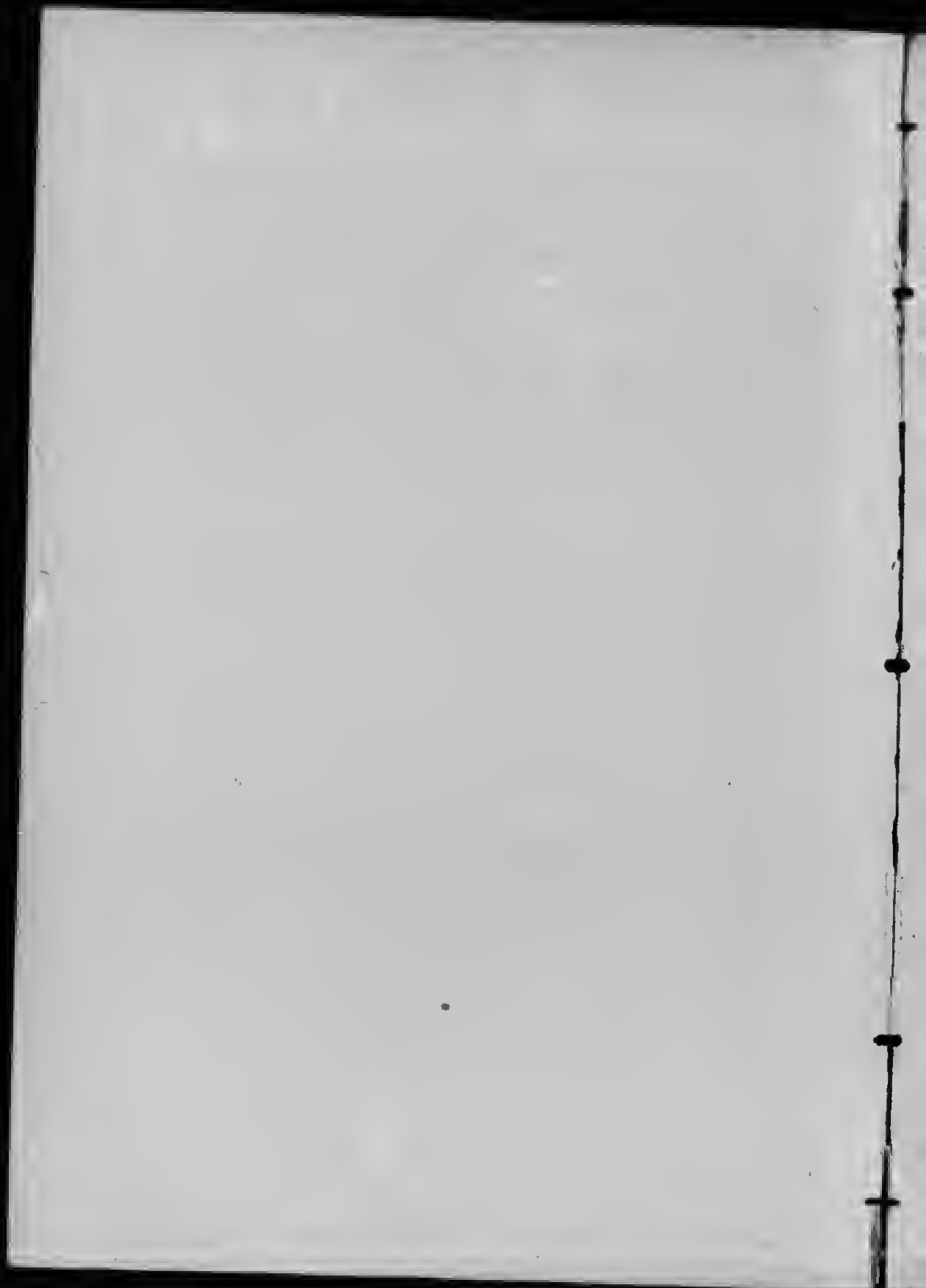
Le médecin patriote, l'héroïque Chénier et ses valeureux compagnons sont tombés, les armes à la main, pour la sainte et noble cause de la patrie canadienne-française. Ils sont les martyrs de notre nation, un peuple entier célèbre leur mémoire.

Le patriotisme et l'admiration ont fait au Club Chénier, le devoir, doux à remplir, de publier *in extenso* la magistrale conférence de M. Ethier, député des Deux-Montagnes, sur Chénier et les tragiques événements de 1837-38.

C'est une page de notre histoire nationale que tout canadien-français doit tenir à honneur de connaître, de méditer, d'apprendre à ses enfants. Un grand peuple est un peuple qui se souvient. Si tous ne sont pas appelés à mourir pour la Patrie, au moins, ayons le tribut de la reconnaissance aux héros qui sont morts pour ELLE :

Ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie,
Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie.
.....
Parmi les plus beaux noms, leur nom est le plus BEAU.

LE PRÉSIDENT



CONFERENCE

DONNÉE PAR

J. A. C. ETHIER, M.P.,

SUR

“ CHENIER ”

Sous les auspices du Club Chénier, le 29 Janvier 1905.

~~~~~

**N**OUS ne sommes plus au temps où les hommes ne savaient rien que par la tradition, où les vieillards avaient pour fonctions sociales d'emmagasiner et de transmettre ensuite les connaissances qu'ils avaient reçues des générations précédentes, avec ce qui s'y était ajouté de leur vivant.

L'écriture, puis l'imprimerie, en donnant un corps aux idées en dehors du cerveau, sont devenues le répertoire universel et perpétuel des connaissances humaines. Le livre, ce merveilleux révélateur, nous permet de tout prendre, de tout apprendre, de comprendre, de tout savoir en un mot, sans avoir rien vécu. Appuyé par ce précieux auxiliaire, j'ai l'honneur de me présenter devant vous, Mesdames et Messieurs, pour vous entretenir de choses dont je n'ai pas eu connaissance personnellement, car je ne suis que d'hier au seuil de la vie réelle. Mais j'ai reçu le jour à St-Benoit, patrie des Girouard, des Dumouchel et des Masson, paroisse historique, au cœur d'un comté

qui fut toujours une des serre-chandes du patriotisme que possède notre bonne province de Québec.

Enfant, l'on me fit chrétien, écolier, l'histoire de mon pays m'apprit le dévouement de mes compatriotes, étudiant, j'appris à les aimer, et citoyen Britannique, je les admire ; c'est sous l'effet de cet amour et de cette admiration que je me suis rendu ce soir à votre aimable invitation et que j'ai accepté, l'agréable, mais difficile tâche de vous parler quelques instants, du héros de '37, du patron de votre digne Club, du Dr. Chénier.

Je compte Mesdames et Messieurs sur votre bienveillance, des plumes plus habiles que la mienne ont rappelé au peuple Canadien, ce que fut Chénier, l'histoire, l'éloquence et la littérature de notre pays ont depuis soixante et huit ans, chanté la gloire du héros de la fête de ce soir, et ce que vous voulez bien appeler une conférence ne sera qu'un récit aussi exact que possible de ce que votre patriotisme sait déjà.

C'est en 1608 que quelques Français, sous la conduite de Samuel de Champlain, fondaient à Québec une colonie, longtemps appelée la Nouvelle-France, soumise à un gouverneur ayant seul, haute juridiction civile et militaire pendant 40 ans. De 1648 à 1663, un Conseil de cinq membres, sous la présidence du gouverneur, possédait les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires. En 1663, nos ancêtres ne comptaient que 25,000 âmes, environ. Puis nous voyons apparaître un Conseil Souverain, composé du Gouverneur, de l'Evêque et de l'Intendant, ayant juridiction dans les causes civiles et criminelles pour les juger en dernière instance, d'après la coutume de Paris et les édits et ordonnances du royaume de France, ce Conseil Souverain posséda le pouvoir de régler l'emploi des deniers publics, de décider les affaires de police, les affaires publiques et particulières jusqu'en 1760.

De 1608 à 1760 la Nouvelle-France a subi les invasions réitérées d'une puissance jalouse de son bonheur, malgré les féroces tracasseries des Iroquois.

En 1628, la colonie tombe entre les mains des frères Kirk, trois ans après, le Canada est rendu à ses premiers possesseurs.

Lutte formidable en 1690, Frontenac défit l'amiral Phipps.

Nos pères, quoique peu nombreux et laissés à leurs propres forces, ne se contentèrent pas de se défendre dans leur pays, ils allèrent, par bandes commandées par d'Ailleboust, Le Moine, Hertel, de Portneuf (en 1690) porter l'épouvante sur le sol des colonies voisines. En 1694-97, le célèbre d'Iberville se signalait à l'entrée du St-Laurent et à la Baie d'Hudson, et assurait à la France la possession de la Louisiane (1697 à 1706.)

Mais la terrible guerre de 7 ans entre les deux peuples décida de la victoire, après avoir été témoin de la valeur des batailles Françaises,

Québec était tombé, sans honte et sans mystère, un Bourbon nous avait livrés à l'Angleterre.

Par la capitulation de Montréal et le traité de 1763, nos ancêtres obtinrent des conditions libérales que tout le monde sait. A cette époque malheureuse, ils étaient au nombre de 65,000, et ruinés, la plupart d'entre eux.

Le lendemain même de la victoire, l'arbitraire et le despotisme s'abattent sur la colonie que la France avait possédée deux siècles. Contrairement aux traités, nos pères sont privés de leurs coutumes et de leurs lois les plus chères, ils sont contraints de subir une juridiction inconnue à eux, ils sont éloignés de toute participation aux affaires publiques, leur langue est proscrite et leur religion n'est que tolérée. La justice est administrée par des hommes obscurs, ignorant la langue Française.

Et maintes et maintes fois, dans le cours des années suivantes, les Canadiens manifestèrent à la Métropole leurs nombreux griefs, en réclamant, en hommes de cœur, le rétablissement de leurs anciennes lois et coutumes, sur la foi des traités.

De leur côté, les Anglais demandaient une forme de Gouvernement d'où les Canadiens seraient exclus.

Cependant, la crainte du danger rend sage, l'Angleterre se voyant menacée de perdre ses colonies d'Amérique qu'elle avait irritées et les taxant malgré elles, songea à ménager les Canadiens. La Charte de 1774, appelée "Acte de Québec," fut accordée à nos ancêtres. Cet acte leur garantissait le libre exercice de leur religion, les dispensait de prêter le serment du test, rétablissait les lois Françaises en matière civile, et laissait en force les lois criminelles Anglaises. Il instituait un Conseil Législatif, nommé par la Couronne et composé en premier lieu d'un tiers de Canadiens. Cette générosité fut récompensée par nos pères avec dignité, en refusant leurs sympathies et leur concours aux Américains dans leur révolution contre l'Empire Britannique, nos gens demeurèrent indifférents aux promesses et aux séductions d'un peuple qui venait de blâmer l'Angleterre de nous avoir octroyé la liberté de notre religion.

Les Américains assiégent même le Général Carleton dans Québec et à la suite d'un combat sanglant qui vit tomber le général Montgomery, la ville fut délivrée de ses ennemis, grâce à la bravoure des miliciens Canadiens et des soldats Anglais.

Ce premier acte de loyauté, portant le sceau sacré du sang, ne contribua cependant en rien à nous assurer le respect de l'élément britannique, une rivalité regrettable entre les deux races ne fit qu'augmenter avec le temps, rivalité rendue encore plus désastreuse sur le champ constitutionnel, entre la chambre d'assemblée et le Conseil Législatif composé uniquement des créatures du pouvoir exécutif.

Nos pères, malgré les luttes politiques et nationales qu'ils eurent à

subir, scellèrent encore de leur sang leur attachement sincère à la Métropole en 1812, ils prodiguèrent leur sang à côté des bataillons Anglais, remportèrent une victoire éclatante à Châteauguay, sous le commandement du brave colonel de Salaberry, et, par leur bravoure et leur fidélité, contribuèrent beaucoup à repousser une invasion qui aurait éloigné pour toujours l'autorité Anglaise du sol Canadien. Ce dévouement aveugle à l'Angleterre, passa inaperçu aux yeux de nos ennemis implacables. Après 1812, les animosités recommencèrent de plus belle entre les deux partis, dit l'historien Turcotte ! La Chambre d'assemblée où dominait les Canadiens, combattit avec une ardeur soutenue contre les abus criants que l'on commettait envers elle, elle fit des efforts inouis pour sortir de l'état humiliant où la tenait l'oligarchie Anglaise et demanda sans cesse des réformes justes et nécessaires à son existence. Elle réclamait le contrôle exclusif des subsides des employés publics des deux chambres, la réformation du Conseil Législatif, elle revendiquait les propriétés nationales, voulait la réforme judiciaire et administrative, et la responsabilité à la législature des membres du gouvernement. Le parti Anglais lutta avec égale activité pour conserver la prépondérance sur la population Française, refusant les demandes de justice qu'elle réclamait à bon droit, paralysant enfin tous les efforts qu'elle faisait pour améliorer la condition politique du pays. Le bureau colonial soutenait ce parti et l'encourageait dans cette voie d'iniquités, qui devait amener finalement de si tristes résultats.

Il y avait 50 ans passés que les Canadiens-Français luttaient constitutionnellement pour les droits religieux, politiques et nationaux qui leur avaient été garantis par les traités quand on vit briller sur le champ constitutionnel des hommes remarquables par leur intelligence et leurs lumières, entre'autres : MM. Papineau fils, Dr. Nelson, Dr. Côté, Dr. O'Callaghan, Vallières de St. Réal, Bourdages, Bédard, D. B. Viger, Marchesseau, H. Lafontaine, Rodier, etc.

Les requêtes signées de 87,000 personnes en 1827, furent pour eux une source intarissable de patriotisme pour les soutenir dans la lutte contre les abus sans nombre d'alors existant sans adoucissement ni mitigation, au grand mépris des recommandations données par le Comité de la Chambre des Communes Anglaises au sujet de ces requêtes. Disons en passant que ce furent MM. Viger, Nelson et Cuvillier, qui furent chargés de porter ces pétitions en Angleterre.

Comme conséquence de ce qui précède, l'année 1834 vit naître les 92 résolutions, adoptées par la Chambre d'assemblée, événement politique remarquable qui fit connaître, constitutionnellement toujours, les maux, les souffrances, les besoins et les aspirations d'un peuple systématiquement opprimé.

Cet événement fit sensation en Angleterre, mais ce fut tout. Lord Stanley, ministre des Colonies, obtint en avril 1835, la formation d'un

Comité spécial qui devait s'enquérir pour savoir si on avait à remédier aux griefs énoncés dans les requêtes signées de 87,000 personnes et présentées en 1828.

Le 3 juillet suivant (1835) le comité spécial fit un rapport ne contenant aucune suggestion et demandant l'exclusion de témoins importants qui avaient déjà été entendus, et qui étaient Sir James Kempt, MM. Viger, Morin, Ellie, Stuart, Gillespie et McKennan.

"La discussion qui eut lieu à la présentation du rapport, dit l'historien T. P. Bédard, fit voir avec quelle partialité on considérait les affaires du Canada".

M. Stanley alla jusqu'à dire que tout ces griefs exposés par les Canadiens dans leurs adresses n'étaient qu'un tissu de mensonges, qu'il n'y avait aucune malversation commise par l'exécutif provincial. "Il est bien vrai, dit il, que sur 204 fonctionnaires, 47 seulement sont Canadiens-Français, mais cet état de choses est juste si l'on considère que bientôt les deux Canadas seront réunis, et qu'alors la majorité de toute la population sera Anglaise."

"Alors O'Connell indigné s'écria ! " Si c'est ainsi que vous entendez la justice, le Canada n'aura bientôt plus rien à envier à l'Irlande."

Durant la même année Lord Gosford, possédant l'entière confiance de Sa Majesté, fut nommé Commissaire royal pour remplacer les gouverneurs généraux et il nous arriva le 23 août avec ses deux assistants. Leur commission datée à Westminster, le premier juillet, 1835, nommait le dit Archibald, comte de Gosford, Sir Chs. Edouard Grey et Sir Georges Gipps, commissaires pour s'enquérir des griefs affectant les sujets de Sa Majesté, dans le Bas-Canada, quant à ce qui regarde l'administration de cette province, faire des enquêtes spéciales sur les griefs, de manière de permettre à Lord Gosford de faire un rapport détaillé de l'état des esprits en Canada et de l'envoyer à Londres.

M. Papineau, dès le jour du discours du trône, déclare que la commission royale était une insulte à la Chambre d'assemblée et aux représentants. C'était un démenti formel des représentations faites au gouvernement impérial. Que signifiaient alors les 92 résolutions ?

Pouvait-on imaginer, dit-il, un plan plus defectueux que celui d'envoyer trois commissaires qui ne s'étaient jamais vus, avec chacun leurs communications et leurs correspondances secrètes ? p. 388 de l'Irécotie.

Peut-on voir dans cette combinaison quelque trait de sagesse ? Aussi les résultats ne se sont pas fait attendre.

Pouvait-on espérer qu'il y aurait entre eux, unanimité sur nos difficultés politiques, et que la diversité commune de leurs opinions sur la politique de leur pays, ne cesserait pas le prélude à la même diversité d'opinions sur la politique de notre pays ? Aussi les a-t-on vus se jeter

dans les sociétés les plus opposées, et la presse Anglaise a bientôt retenti d'injures contre celui qu'elle appelait radical, de louanges pour celui qu'elle appelait tory. On nous a promis que de ce mélange naîtraient l'ordre et la justice. On aime à s'endormir sur le bord d'un précipice à attendre le bonheur que promet un rêve trompeur et fugitif, au lieu des jouissances et des réalités enchantées, nous allons rouler dans un gouffre.

Ce ne fut que le 2 mars 1837, que le rapport des commissaires fut mis devant les Communes Anglaises.

Lord Gosford, Sir Chs. Ed. Grey et Sir Georges Gipps, commentaient par y justifier le Conseil Législatif d'avoir rejeter le bill des subsides pour six mois, ils recommandaient d'employer les deniers publics sans l'autorisation de la Chambre d'assemblée législative, de mettre en accusation les députés récalcitrants comme violation du serment qu'ils avaient prêté. Ils suggéraient encore de faire une nouvelle loi d'élection de manière à augmenter la représentation Anglaise, en exigeant de l'électeur Français une qualification double de celle de l'électeur Anglais. Ils persistaient dans l'opinion que le Conseil Législatif ne devrait pas être électif et les ministres responsables.

Ce rapport malheureux, fut adopté par les Communes Anglaises avec une majorité écrasante. Lord Brougham n'ayant pu réussir à réunir que 19 voix pour appuyer les prétentions Canadiennes.

Le bureau Colonial, triomphant, sentant sa faute cependant puisque trois jours seulement avant l'adoption du rapport par les Communes, déclarait par Lord Glenery à Lord Gosford, qu'il espérait bien qu'il n'y aurait pas de révolte, mais que par précaution il allait envoyer en Canada deux bataillons avec quelques pièces de campagne, puis ensuite au lieu de cet envoi, il lui permit, au cas de besoin, de se servir de toutes les troupes en garnison au Nouveau Brunswick !

Inutile de dire que dès que l'opinion des Chambres Anglaises fut connue, l'excitation augmenta en intensité, la mesure renversa, une première assemblée a lieu à St-Ours, le 7 Mai 1837, sous la présidence de Séraphin Cherrier, de St-Denis, le Dr. Wilfrid Nelson en fut le principal orateur, et il fit adopter à l'unanimité une série de résolutions qui devinrent le programme politique du temps, le canevas de toutes les autres assemblées, le thème fécond qui inspira les défenseurs de nos droits.

Le mois de septembre (5) vit naître l'association des "FILS DE LA LIBERTÉ."

Les Anglais avaient une association secrète qui répondait à celle des "Fils de la Liberté" et le 6 Novembre, vers midi, elle se rua sur les "Fils de la Liberté," ses membres allèrent briser les vitres de la maison de M. Papineau et saccager ensuite les presses du "Vindicator."

Quelques jours après cette rencontre, les chefs des "Fils de la

- "Liberté" sont jetés en prison sur accusation de haute trahison, et les Canadiens, exaspérés prennent les armes pour s'opposer à l'exécution des mandats d'arrestation.

Le recours aux armes était alors inévitable. Les premiers coups de feu ont lieu sur le chemin de Chambly, le 22 novembre, "37," et sont le premier triomphe des patriotes sur les bureaucrates, autrement dits, "CHOUAYENS."

Le jour suivant a lieu la bataille de St-Denis où les troupes du Colonel Gore se font battre à plate couture par nos gens, dont un bon nombre armés de faux et de fourches !

Pendant que les patriotes de St-Denis mettaient les Anglais en déroute, ceux de St-Charles se préparaient à repousser les troupes du Colonel Witherall. Le 25 fut un désastre pour les patriotes. En deux jours, quel changement ! Nelson vainqueur à St-Denis, Brown battu à St-Charles. Glorieux début et triste fin de l'insurrection sur les bords du Richelieu, séparés d'un jour seulement.

Cet échec n'eut pas d'échos dans le Nord, St-Benoit et St-Eustache y étaient deux foyers ardents d'insurrection. "Les habitants de ces deux paroisses avaient pour les stimuler, dit M. David, l'exemple d'hommes dont la position, le jugement et le patriotisme leur inspiraient la plus grande confiance."

A St-Benoit, c'étaient les Girouard, les Dumouchel, les Masson, et le curé de la paroisse, M. Chartier, le prêtre patriote. A St-Eustache, c'était

#### " CHÉNIER "

appuyé par les Scott, les Féré, les Barcelo ; et il recevait à bras ouverts les patriotes éminents qui lui offraient leur généreux concours, tels que le Chevalier de Lorimier, Ferreol Pelletier, Papineau, de St-Martin et plusieurs autres.

Chénier était l'âme du mouvement dans le Nord, son influence y était souveraine.

C'est dans ce moment, solennel pour moi, Messieurs, que je mesure l'étendue de ma faiblesse pour vous parler du héros de St-Eustache. Que ne puis-je puiser à deux mains dans le trésor des expressions pour vous peindre l'admiration, le respect et la reconnaissance que nous devons avoir pour ce patriote, qui, à la fleur de l'âge ne songea jamais à reculer devant la mort pour assurer à ses compatriotes la jouissance pure et entière, de droits brutalement disputés et refusés par une oligarchie ombreuse, jalouse et cynique ! C'est à genoux que nous devrions nous mettre pour parler de Chénier.

J'ai toujours entendu dire par un de mes aïeux, décédé à la fin de 1898, que le Dr. Chénier était un petit homme, carré, bien fait, pas gênant, poli, mais qui n'avait pas froid aux yeux.

M. David dit : "Peu grand mais robuste, les épaules larges, la



tête imposante, un peu renversée en arrière, les membres musculeux une physionomie franche, ouverte, le regard fier et hardi, des traits pleins de virilité, des manières vives, la parole véhémence, un esprit prompt et logique, une âme enthousiaste, faite pour le sacrifice et le dévouement... Une figure de Maréchal de France, une nature de soldat."

Tel était Chénier dit et dira toujours l'historien.

Ajoutons que c'était une âme sensible recevant facilement et conservant les impressions patriotiques. Rien d'étonnant que les harangues enflammées qu'il entendit au début de la tourmente aient produit un effet décisif sur cette nature d'élite. Les injustices du Bureau Colonial et les insolences des bureaucrates l'exaspérèrent, il se jeta tête baissée dans la mêlée.

Aux assemblées qui eurent lieu à St-Benoit, à Ste-Scholastique et à St-Enstache, dans les mois d'avril, de juin et d'octobre 1837, il fut l'un des orateurs les plus véhéments.

A Ste-Scholastique, il prononça les paroles suivantes : "CE QUE JE DIS, JE LE PENSE ET JE LE FERAI !!! SUIVEZ-MOI, ET JE VOUS PERMETS DE ME TUER SI JAMAIS VOUS ME VOYEZ FUIR."

Le 6 novembre déjà, on avait affiché dans le comté des Deux-Montagnes, une proclamation de Lord Gosford, offrant \$2,000 de récompense pour l'arrestation du Dr. Chénier. Mais la sincérité, le dévouement, la délicatesse ne laissèrent dans l'âme des patriotes aucune issue à la ruse, pas un ne se laissa tenter par l'or offert, mais tous accoururent de tous côtés pour s'opposer à son arrestation.

Nous voilà au moment solennel ou toutes les facultés de Chénier furent soumises à l'épreuve.

Il se multiplia et déploya toute l'activité dont il fut capable pendant les quelques jours qui précédèrent la bataille. Quelle tâche pour lui, qui jusqu'à cette époque, n'avait eu qu'à visiter des malades, qu'à les soulager et les consoler !!! Le voilà tout à coup obligé de loger, nourrir et satisfaire des centaines d'hommes réunis dans son village pour marcher sous ces ordres. Il refuse le titre de commandant en chef, se contente simplement de celui de Colonel. Il fut toujours insensible à l'aiguillon de l'orgueil, et de l'ambition. Sur son conseil Girod, qui s'était dit envoyé de Papineau pour organiser le Nord et le mettre en état de défendre comme le sud, ses droits, sa liberté et ses chefs, fut nommé commandant en chef. Girod était paraît-il d'une ardeur de feu, d'une éloquence entraînant, et passait pour un homme de grande expérience militaire.

Choix malheureux !! L'avenir l'a prouvé, mais, Chénier l'humilité même, n'avait que la passion profonde de défendre nos droits. Pour lui, son rôle devait consister à fortifier la confiance de ses gens et à

stimuler leur courage par l'exemple de son dévouement et le mépris de sa vie même.

Enfin, Sir John Colborne qui avait reçu ordre de prendre le commandement des troupes en Canada se dirigea vers St-Eustache avec 2,000 hommes, huit pièces de canon et une pièce à rockets, sur la côte nord de la rivière appelée la Grand Côte. En même temps, du côté sud de la même rivière, la compagnie du Capitaine Globensky, faisait son apparition dans le haut de Ste-Rose, vis-à-vis le village de St-Eustache, aujourd'hui Ste-Dorothee.

Les patriotes crurent que c'était la seule force qu'ils auraient à combattre, au nombre de 1,500 sous le commandement de Chénier, ils s'élançèrent sur la glace pour le déloger.

A peine rendus au milieu de la rivière, ils recevaient par derrière une décharge à mitraille, nos gens restèrent stupéfiés à la vue de l'armée de Colborne.

A l'aspect de cette colonne de 2,000 hommes, d'autant plus imposante qu'elle couvrait avec ses bagages plus de deux milles de chemin, le plus grand nombre qui composaient le camp de St-Eustache, voyant qu'ils s'étaient trompés, s'esquivèrent et laissèrent Chénier avec environ 200 à 250 hommes seulement. Cette volte face s'explique facilement chez des paysans qui n'avaient jamais vu tel spectacle dans le chemin de la Grand Côte, l'habit rouge les affola ! ! ! !

Le curé de la paroisse, M. Paquin, et son vicaire, M. Désève, avaient déjà contribué à affaiblir le camp de St-Eustache par leurs conseils.

Ces deux prêtres, après avoir été partisans de Chénier, essayèrent plusieurs fois de l'engager à renoncer à ses projets de résistance. "Un dimanche après-midi le 3 décembre, nous dit M. David, M. Turcotte, curé de Ste-Rose qui allait d'un camp à l'autre, apporta à M. Paquin la nouvelle que des patriotes avaient été battus à St-Charles. Croyant que cette nouvelle aurait l'effet désiré, M. l'abbé Turcotte et le curé de St-Eustache firent mander le Dr. Chénier au presbytère, lui racontèrent ce qu'ils savaient et tâchèrent de le convaincre que tout était perdu.

Chénier ne voulut rien en croire: "Dans tous les cas, dit-il, je suis décidé à mourir les armes à la main, plutôt que de me rendre. La crainte de la mort ne changera pas ma résolution. Autant vaudrait essayer de calmer la mer en fureur que de m'arrêter."

Et l'historien rapporte que les témoins de cette scène virent des larmes couler sur les joues de celui qui avait promis de braver l'armée de Colborne.

Il n'y a rien d'étonnant de voir briller des larmes sur les joues d'un patriote ! Chénier avait une femme et des enfants que sa mort laisserait sans ressources, car Chénier n'était pas riche, il n'avait pas encore tenté d'exploiter à son profit une profession qu'il n'exerçait

que par devoir social, sachant se contenter de peu, il acceptait qu'on lui offrait ; il songeait aussi à la ruine et à la mort d'un grand nombre de ses compatriotes. Mais l'insolence, les iniquités de la Bureaucratie lui faisaient mépriser l'abîme qui allait s'ouvrir sous ses pas. A la fleur de l'âge, on ne se sépare pas de ceux qu'on aime, on ne songe pas à quitter la vie sans tristesse, le succès des patriotes de St-Denis le fascinait toujours, et il avait résolu, comme Nelson, de ne pas se laisser arrêter sans résistance.

Le 13 de décembre, la veille du combat, M. Chartier, curé de St-Benoit, visita les patriotes au camp de St-Eustache, et les encouragea à marcher courageusement au combat.

Girod prit aussi la parole avec une énergie qu'il ne conserva pas sur le champ de bataille.

Le 14, quelques-uns des chefs patriotes, venus de Montréal, voyant la résistance inutile, se décident à s'éloigner de St-Eustache ; Chamilly de Lorimier avertit Chénier et l'engagea à les suivre.

« Non, répond Chénier, faites ce que vous voudrez, quant à moi, je me bats et si je suis tué, j'en tuerai plusieurs avant de mourir. »

Eh bien ! alors, dit de Lorimier, ému, prenez ces pistolets vous en aurez besoin. »

Pendant que nos défenseurs se retranchaient dans le presbytère, le couvent, l'église et quelques-unes des maisons avoisinantes, leur général, le fameux Girod s'enfuyait à course de cheval du côté de St-Benoit

A ce moment suprême, il ne restait plus pour lutter contre l'armée anglaise que 5 à 600 hommes, dont la moitié environ avait de bons fusils, les autres étaient armés de bâtons, de faux et de pieux. Sur les 250 hommes enfermés dans l'église avec Chénier, 60 à 80 seulement avaient des fusils ! ! !

« Qu'allons-nous faire ici, dirent quelques uns de ces braves à Chénier, nous n'avons pas d'armes ? »

« Soyez tranquilles, leur répondit-il sérieusement, gravement, il y en aura de tués, vous prendrez leurs fusils. »

N'oublions jamais, nous les jeunes, nous Canadiens-Français, ces paroles héroïques.

Déjà, le curé de la paroisse et son vicaire avaient pris la fuite devant les baïonnettes étincelantes de Colborne.

Au combat de St-Charles, le curé de la paroisse ne donna pas le pénible spectacle d'un lévite s'éloignant de son village à l'approche du combat ; l'abbé Blanchet n'hésita pas un instant à bénir les patriotes agenouillés à ses pieds avant l'engagement, acte de patriotisme qui ne l'empêcha pas de devenir un excellent évêque qui fit honneur à la religion et à la patrie.

### LE TOCSIN A SONNÉ

Elle fut magnanime, héroïque et sans tache  
Votre légende, ô fiers enfants de St-Eustache,

dit notre poète lauréat.

Qu'il me soit permis d'emprunter à la muse de cet admirateur éclairé du docteur Chénier, les strophes énergiques qu'elle lui inspire pour graver dans la mémoire de la postérité la bravoure incomparable de l'un des nôtres.

Quand le reste pluit ; quand, à Saint-Charles en feu,  
Sacrifiant leur vie en un suprême enjeu,  
Les hardis défenseurs de notre sainte cause,  
Martyrs du grand devoir que la patrie impose,  
Étaient morts aux lieux de leurs foyers détruits ;  
Quand les plus dévoués au loin s'étaient enfuis,  
Traqués en malfaiteurs jusques à la frontière,  
Et que les conquérants, avec leur morgue altière,  
De leurs cris de triomphe insultaient les vaincus,  
Vous, au sublime appel d'un nouveau Spartacus,  
Voulûtes, réunis en phalange sacrée,  
Défiant jus n'an bout la puissance exécrée  
Des tyrans désormais transformés en bourreaux,  
Vaincre en désespérés ou mourir en héros !

Colborne et ses soldats, sinistre et lourd cortège,  
S'avançaient en traînant leurs fourgons sur la neige.  
L'invective à la bouche et la torche à la main,  
Répandant la terreur partout sur leur chemin,  
Ces preux, qu'on aurait dit recrutés dans les bouges,  
S'approchaient, et de loin les uniformes rouges  
Semblaient, mouvants replis, au front des côteaux blancs,  
Comme un serpent énorme aux longs anneaux sanglants.

Ces restes sont joyeux ; déjà leur cœur savoure  
Le plaisir qu'a le nombre à vaincre la bravoure.

En revanche, le ciel est triste et nuageux.  
Ce matin-là, le jour, à l'horizon nageux,  
Tardif, n'avait jeté qu'une leur blafarde.  
Chénier toute la nuit avait monté la garde ;  
Et puis, n'attendant plus que le fatal moment,  
Longtemps, les yeux fixés au pâle firmament,  
Tout rêveur, il se tint debout à sa fenêtre.  
— Pleurez-vous ? fit quelqu'un. Il répondit : — Peut-être !  
J'aurais, ajouta-t-il sans trouble dans la voix,  
Voulu voir le soleil pour la dernière fois.

A midi le canon tonna,

Silence morne,

Pas un bruit n'accueillit ce salut de Colborne,  
Pour combattre avec chance, équipés à demi,  
Il valait mieux laisser s'approcher l'ennemi.

Les insurgés s'étaient retranchés dans l'église ;  
Cent hommes tout au plus, cent cœurs que paralyse  
Le manque de fusils et de munitions.  
Mals n'importe, chez eux nulles déflections,  
Armés ou désarmés, du premier au centième,  
Tous sont prêts à combattre et résister quo ad même,  
C'est bien, leur dit Chénler un éclair aux sourcils,  
Les mourants céderont aux autres leurs fusils !  
Nous en aurons bientôt assez pour tout le monde !

Cependant, au dehors la canonnade gronde,  
Le hourg est envahi, tous les chemins bloqués,  
Les affûts destructeurs sur l'église braqués,  
Faisant suiter les ais, déchirant les murailles,  
Lancent la foudre avec des paquets de mitraille ;  
Derrière un bataillon, un bataillon surgit,  
Mêlant sa fusillade au canon qui mugit,  
L'église n'est bientôt qu'une vaste mesure.

Mais, du haut des clochers et de chaque embrasure,  
Les hardis assés ripostent fièrement,  
Repoussant chaque assaut par un redoublement  
D'efforts et de sang froid, d'adresse et de courage,  
Chénler se multiplie et tient tête à l'orage,  
Sunglant, échevelé, noir de poudre, on le voit  
Grandir en même temps que le danger s'accroît !  
Un officier Anglais le somme de se rendre !  
Un héros souriant lui répond : Vicos me prendre !  
Et l'étend raide mort d'un coup de pistolet.

Mals, presque au même instant, un énorme boulet  
Fait voler en éclats la grande porte de chêne,  
Alors, des assésants la horde se déchaîne,  
On envahit l'église armé jusqu'aux dents,  
Et l'assaut du dehors recommence au dedans.

Hourra ! crient Chénler, hardi ! sus aux despotes !  
Montrons-leur ce que c'est que des francs patriotes ! ! !

Et des jubés croulants, du haut des escaliers,  
A l'abri de l'autel, derrière les pilliers,  
De partout corps à corps s'engage la mêlée.

La lutte fut sauvage, implacable, affolée,  
Nul temps de recharger les armes, à ce point  
Qu'oo se prend aux cheveux, qu'on se frappe du poing,  
Ils sont deux mille au moins cote à cote, mais n'importe,  
On se tue au balustre, ou s'écrase à la porte ;  
La masse ondule, on va poussant et repoussant,  
Fou de rage, assoiffé de carnage et de sang...  
Enfin l'Anglais recule, et Colborne en furie  
Est forcé de plier devant Chénler qui crie !  
Victoire, mes enfants ! Victoire, grâce à Dieu !

Un cri désespéré lui répondit ! Au feu !

Ces forts, voyant contre eux tourner la tragédie,  
Avaient à leur secours appelé l'incendie,  
Ils avaient fait leur œuvre, et l'église brûlait !  
L'espoir, l'espoir dernier des héros s'envolait,  
Il ne restait plus qu'à succomber en braves.

Du portail à l'abside et des clochers aux caves,  
La flamme faisait rage. Alors l'œil ébloui  
Vit là se dérouler un spectacle inouï.

Pendant que du brasier les spirales rampantes  
Sapaient les murs noirs et rongeaient les charpentes,  
Et que dans les horreurs d'un vaste embrasement,  
L'édifice flambait, de moment en moment,  
Du haut de la bâtisse à demi consumée,  
Avaient leurs éclairs, au sein de la fumée,  
Dans les crépitements et les coups de fusils,  
Avaient clameurs des Anglais d'épouvante saisis,  
Ensanglanté, farouche, au bord d'une fenêtre,  
On voyait tout à coup comme on spectre apparaître,  
Et lancer aux vainqueurs, dont sa haine fait fi,  
Un dernier coup de feu dans un dernier défi !

Il en périt beaucoup dans les flammes. Le reste,  
Des vaincus dut subir un sort non moins funeste.  
Si tôt que, poursuivi par le feu qui mord,  
Quelque insurgé tentait de s'échapper, à mort !  
Il tombait fusillé par une balle anglaise.  
Chénier, dernier de tous, sortit de la fournaise.

La scène ne dura que deux minutes, mais,  
Ceux qui purent la voir ne l'oublieront jamais.  
Le héros, en sautoit du haut d'une croisée,  
S'affalait sur le sol une jambe brisée,  
Ce n'est rien sous le plomb qui grêle à bout portant,  
Chénier sur son genou se relève un instant ;  
Il se redresse, aveugle de sang, l'habit sordide,  
Défiguré, hagard, effroyable, splendide,  
Et, pour suprême insulte à la fatalité,  
Le fier mourant cria :

Vive la liberté ! ! ! ! !

Puis, dans le tourbillon, la poudre, le vacarme,  
Par son dernier effort il déchargea son arme,  
Un nouvel ennemi tomba, mais ce fut tout !  
Colborne et ses soudards étaient vainqueurs partout,  
Ce qui suivit eut fait rougir des canoïtales.

On traîna de Chénier le corps criblé de balles,  
Un hideux charcutier l'ouvrit tout palpitant,  
Et par les carrefours, ivres, repus, chantaot,  
Ces fiers triomphateurs, guerriers des temps épiques,  
Promènèrent sanglant son cœur au bout des piques....

Puis la torche partout ! les braves en avant !  
On brûla les maisons, on brûla le couvent ;

Si quelque humble demeure échappait mi-détruite,  
C'est que l'on rattachait quelques femmes en suite.  
De quartier nuitte part, nulle compassion ;  
Partout pillage, vol et dévastation !  
Les vieux eurent encor des traits épouvantables ;  
On sabrait dans les lits, on sabrait sous les tables ;  
Tuer des prisonniers, éventrer des mourants,  
C'étaient nobles exploits. Un enfant de quatre ans  
Est là tout étonné qui regarde et qui flâne ;  
Un des braves l'éjute et lui brise le crâne...  
Ce brave eut un procès, mais il fut acquitté,  
N'ayant eu fond puni qu'un petit révolté !

Enfin, le lendemain, ces nobles Alexandres  
Laisaient par derrière eux trois villages en cendres !

C'est à ces durs prix-là — sombre nécessité ! —  
Que tout peuple naissant t'achète, ô Liberté !

Après la bataille de St-Eustache, ce ne fut plus alors qu'une scène de carnage, on ne fit de quartier à personne, et le reste du village fut abandonné au pillage et aux flammes.

Parmi ceux qui se distinguèrent pendant la bataille, l'histoire devra toujours mentionner Jos. Guillard, de St-Eustache, Edouard Major, de Ste-Scholastique, l'oncle de notre ami, M. Major, M P.P., et de Deslauriers, de je ne sais quel endroit du comté, ils combattirent jusqu'au dernier moment à côté de Chénier.

Les trois frères Charles, Etienne et Jean-Baptiste Forget, de St-Janvier, furent tués tous les trois. Chs. Forget commandait les patriotes, abandonnés par Girod et retranchés dans le presbytère et se battit toute la journée avec le plus grand courage. Frappé par une balle de volontaires, en pleine poitrine, il expira quelques heures après en prononçant les paroles suivantes : "Je meurs pour ma patrie."

Il y avait du Chénier dans cet habitant-là.

Soixante-dix patriotes périrent par le fer et le feu à la bataille de St-Eustache, le 14 décembre 1837.

Jetons un voile sur les scènes de désolation qui éclatèrent dans le sein des familles mutilées par l'armée de Colborne et les volontaires féroces de Globensky et de Porteous, mais jetons un regard sur le corps de Chénier.

Il est étendu sur le comptoir de l'aubergiste Adison, les hardes souillées de sang, de poussière, et en désordre, la lumière blafarde d'une chandelle laisse à peine entrevoir la figure de celui qui brava tous ceux qui avaient juré sa mort. Désarmé, sans vie, Chénier n'est plus à craindre, aussi, la soldatesque en profite-t-elle pour se livrer à une orgie d'affamés contre ce corps inoffensif ! !

Un boucher, disent quelques-uns, un chirurgien de l'armée, disent quelques autres, fit l'ouverture du cadavre de Chénier.

Pourquoi ? Pour souiller le temple de la bravoure et de l'intrépidité. Honte à vous, chouaiens d'alors, cannibales d'un nouveau genre ! Vous avez fouillé la poitrine de notre héros pour savoir s'il avait deux cœurs au lieu d'un seul ! Vous avez été déçus, vous avez épuisé votre rage en faisant promener au bout d'une baïonnette le cœur du plus grand des braves, vous avez commis un sacrilège irréparable en souillant ce vase sacré qui avait toujours débordé du plus pur patriotisme. P.ulet Desjardins et Gabriel Ouellette de Ste-Scholastique, mon pays, ont été témoins oculaires de votre acte infâme, je ne mentionne que ces deux témoins-là, parceque je les ai connus personnellement.

Puis le cadavre, enveloppé dans un grand drap, tortillé aux deux bouts, fut porté par deux hommes au lieu de l'enfouissement, sans que Madame Chénier eût l'occasion de contempler les traits aimés de son brave et héroïque époux.

J'ouvre une parenthèse ici, pour vous dire qu'avant la fonte des neiges, Madame Chénier trouva des amis qui exhumèrent le corps de son mari pour le mettre dans un cercueil convenable.

Honneur à ces fidèles amis !

J'ai déjà dit que 70 patriotes périrent par le feu et le fer à la bataille de St-Eustache.

Il est de notre devoir de faire connaître aux jeunes les noms de ceux que nous connaissons morts sur le champ d'honneur à St-Eustache :

|                                |         |
|--------------------------------|---------|
| Jean Olivier Chénier, médecin, | 34 ans, |
| Joseph Paquet,                 | 30 ans, |
| J. Bte. Lausé,                 | 25 ans, |
| Nazaire Filion, cultivateur,   | 22 ans, |
| J. Bte. Toupin, cultivateur,   | 30 ans, |
| Séraphin Doré, cultivateur,    | 26 ans, |
| François Dubé, journalier,     | 29 ans, |
| Joseph Guitard, cultivateur,   | 26 ans, |
| Pierre Dubeau, aubergiste,     | 28 ans, |
| Joseph Bouvrette, fils,        | 25 ans. |

Tous inhumés dans le cimetière des enfants morts sans baptême ! !

Les victimes fournies par Ste-Scholastique et inhumées de la même manière, sont :

|                             |         |
|-----------------------------|---------|
| Louis Robert, dit Fâche,    | 17 ans, |
| Jos. Gauthier dit Larouche, | 18 ans, |
| J. Bte. Campean,            | 17 ans, |
| Amable Lauzon,              | 23 ans, |
| Jean Morin,                 | 22 ans, |
| Auguste Doré,               | 25 ans, |
| Joseph Leduc, cultivateur,  | 26 ans, |
| Jean Doré,                  | 20 ans. |



Permettez-moi de vous faire connaître les noms d'autres victimes fournies par Ste-Scholastique : Charlette Rhéaume, on n'a pas retrouvé son corps ; Louis Vermette dit Courville, corps brûlé dans l'église, il avait été tué dans la grande allée, coupé en deux par un boulet tué en même temps que deux Filion de St-Jérôme, sa veuve vit encore dans son village.

Auguste Monette, brûlé à St-Eustache.  
France Meloche, tué et brûlé dans l'église.  
J. Bte. Lebrun, a péri dans l'église.  
Janvier Lebrun, frère, a péri dans l'église.  
Paul Maisonneuve, fermier de Snowdon, tué par les volontaires sous les ordres du dit Snowdon, de l'autre côté de la rivière, dans les broussailles chez St-Germain, le borneur.

Les volontaires se tenaient sur le pont, et tiraient à leur aise sur ceux qui fuyaient le village.

#### BLESSÉS MORTELLEMENT :

Sinéon Rousselle, blessé dans le haut de la poitrine et l'épaule, quitte St-Eustache le 18 décembre, prisonnier dans le hangar de Féré, sous la garde de soldats, au froid, les mains attachées derrière le dos, a saigné toute la journée. Est mort 13 jours après le feu, au milieu de douleurs atroces.

Eustache Raymond, est venu mourir à la Côte St-Jean, aujourd'hui Ste-Monique.

La plupart de ces braves patriotes n'étaient encore qu'au seuil de la vie réelle, ils étaient au moment où celle-ci se montre la plus souffrante. Tous n'avaient connu et ne fréquentaient que deux routes, celle qui mène à l'église et l'autre au travail. Ils avaient tous, pères, mères, frères, sœurs, ils avaient proches et amis. Et le toit béni de la famille était témoin du bonheur de chacun, mais l'amour de la patrie brisa tout.

Pour les loyaux d'alors, les patriotes de '37 ne furent que des ignorants, des objections, des ténèbres, que des êtres vils et dangereux, qu'une pâte humaine noircie par le mal.

Eh bien ! dix-sept braves sont encore là, à St-Eustache et à Ste-Scholastique, enfouis dans cette partie du cimetière destinée à ceux qui meurent dans l'ignominie. Dans ce lieu lugubre poussé, grandit, mûrit et périt tous les ans une végétation par le temps, pour indiquer aux passants l'endroit occupé par les restes de ces dix-sept héros qui ont droit à notre respect et à notre profonde reconnaissance.

La mort héroïque de ces patriotes est digne de notre vénération. Partout on a admiré le honneur du riche, du bureaucrate et de l'aristocrate, ici, on méprise l'honneur privé du martyr politique. Si

l'un a dominé par la richesse ou la ruse, l'autre s'est illustré par le plus grand des sacrifices, celui de sa vie.

En refusant la sépulture religieuse à ces rédempteurs de nos libertés on n'a pas voulu comprendre que le sang de ces patriotes a dissous en quelques heures, cinquante ans de persécution, cinquante ans d'oppression systématique et forcé nos ennemis à respecter les traités, pour des motifs que l'histoire appréciera avec la justice, la fermeté et la naïveté, qui doit la distinguer.

Cependant, qu'arriva-t-il ? On signa une requête demandant au gouvernement, que les chefs des patriotes fussent jugés devant une cour martiale plutôt que devant les tribunaux ordinaires.

Et qu'est-ce que c'était que la cour martiale proclamée le 4 novembre 1837, et constituée le 27 du même mois, après la suspension de la constitution qui régissait le pays ?

“ La Cour martiale, nous dit M. David, était présidée par le major général Clitherow, et se composait de quinze des principaux officiers des régiments anglais venus dans le pays pour combattre l'insurrection. Il y avait parmi eux des jeunes gens peu en état d'apprécier la gravité de leurs devoirs et la responsabilité de leur position. Leur conduite pendant les procès, leur attitude insolente ou ironique et leurs cruelles plaisanteries montrèrent qu'ils n'avaient pas plus de cœur que d'intelligence. On assure que plusieurs s'amusaient à faire au crayon sur des morceaux de papier qu'ils se passaient en riant, des échafauds où l'on voyait suspendus par des cordes, les malheureux qui subissaient leur procès devant eux.”

Voilà la Cour de Justice demandée par la requête dont j'ai parlé plus haut. Cour, assise sur l'iniquité et l'illégalité, qui fut la cause de la ruine, de l'emprisonnement et de l'exil de nos compatriotes, et qui fit monter à l'échafaud, un par un les douze martyrs de nos libertés politiques, nationales et religieuses.

En vertu de quel principe nos gens furent-ils alors privés des bienfaits de “ L'Habeas Corpus ” cette forteresse inébranlable de nos libertés personnelles ?

Nos annales politiques et religieuses d'alors furent maculées et la tache passera à la postérité, par ceux qui demandèrent et obtinrent la Cour martiale pour ruiner, exiler et étrangler leurs compatriotes.

On alla même, un an après leur martyre, jusqu'à accoler l'épithète de bandit aux noms illustres de nos Rédempteurs, de ceux, qui, lassés de l'insuffisance des moyens constitutionnels résistèrent, purement et courageusement à l'oligarchie et se sacrifièrent noblement à la cause de notre délivrance commune.

Mais jetons un voile sur cette triste page, elle est écrite en caractère de sang et passons outre.

Ils n'étaient pas si coupables les patriotes de '37, puisque M. Hol-

mes, un ancien bureaucrate, un volontaire même, disait tout haut et pleine chambre d'assemblée en 1849. (Je reviendrai sur cette citation)

“On a beaucoup parlé de loyauté, des devoirs envers la souveraineté on a prétendu que nuls actes de tyrannie et d'oppression ne justifiaient les rebelles. On pourrait insulter le peuple, lui ôter ses libertés et il se laisserait dépoiller de tous ses droits sans rien dire.”

“Je marchais de bonne foi avec les loyaux en 1837 et en 1838, mais je n'avais pas suffisamment étudié les causes de la rébellion, si je les avais connues, j'aurais eu honte d'adopter ce parti car je ne suis pas d'opinion que l'on doive se soumettre aux volontés de la Couronne quand elles sont tyranniques, je suis heureux de voir que nous devons à cette rébellion les bienfaits d'une constitution semblable à celle de la mère-patrie.”

Effrayante la rébellion de 1837 ! ! Mais, pourtant, que se passa-t-il en Angleterre au temps du fameux COVENANT ?

On rédigea alors une “Pétition des Droits” tout comme Papineau et Morin ont dressé les 92 résolutions, on protesta contre les dissolutions de parlement, contre les impôts illégaux, contre les tribunaux serviles et vendus, et enfin contre CHARLES Ier, qui prenait de l'argent dans le trésor public sans l'autorisation du Parlement. La révolution éclata, le roi fut mis à mort, la chambre des Lords abolie, la royauté renversée, la république proclamée et Cromwell sacré héros et sauveur de la patrie.

L'avènement de Cromwell fut même considérée officiellement comme “L'Acte Ier, de la liberté restaurée par la bénédiction de Dieu.”

Nos pères n'ont donc fait que ce qui s'est fait en Angleterre et dans tous les pays, et ce que feront toujours des citoyens aimant la liberté et la patrie.

Un Anglais éminent de notre pays, Francis Hincks, n'a-t-il pas dit en même temps que Holmes : “A qui la responsabilité de ces troubles, si ce n'est aux députés qui sont en face de moi et au parti qu'ils appuyaient alors ? Oui, et de l'aveu de deux Lords d'Angleterre, la manière inconstitutionnelle dont le gouvernement conduisait alors, justifiait pleinement la prise d'armes contre le gouvernement.”

L'honorable M. Blake, un nom connu de tous, déclare : “Que depuis les premiers jours de la conquête jusqu'au temps de Lord Durham, toutes les espèces d'oppressions furent librement exercées dans notre pays. L'administration de la justice, les droits les plus chers à l'homme étaient violés avec impunité, les personnes n'étaient pas même protégées, et pis que cela, mille fois, une loyale mais une impitoyable minorité accaparait toutes les situations qui dépendaient de la Couronne et méprisait journellement des hommes supérieurs à eux dans toute la force du terme. Et quel fut le remède proposé par Lord

Russell dans ses huit propositions qui furent dénoncées par Lord Brougham dans un langage qui aurait dû faire impression sur les députés de l'opposition? De prendre au Bas-Canada, par la force du sabre, l'argent que la Législature refusait de donner, pour l'appliquer au besoin d'une autre province! Je dirai à ces honorables et loyaux gentilhommes qui se sont si fortement offensés l'autre jour quand on les appella rebelles, que je les appelle rebelles, moi-même aussi et qu'ils ne doivent pas s'attendre à avoir d'excuses de ma part."

Lord Brougham l'un des plus puissants orateurs et un des plus grands hommes d'état du temps de Georges III, dit un jour au parlement d'Angleterre :

" On blâme avec véhémence les Canadiens, mais quel est le pays, le peuple qui leur a donné l'exemple de l'insurrection? Vous vous récriez contre leur rébellion, quoique vous ayez pris leur argent sans leur agrément et anéanti les droits que vous vous faisiez un mérite de leur avoir accordés.....

" Vous énumérez leurs avantages, ils ne payent pas de taxes, ils reçoivent des secours considérables de ce pays, ils jouissent de précieux avantages commerciaux que nous payons cher et vous dites : toute la dispute vient de ce que nous avons pris £20,000 sans leur consentement, certes, ce fut pour vingt shillings qu'Hampden résista et acquit par sa résistance, un nom immortel, pour lequel les Plantagenets et les Guelphes auraient donné tout le sang qui coulait dans leurs veines!!! Si résister à l'oppression, si s'élever contre un pouvoir usurpé et défendre ses libertés attaquées, est un crime, qui sont les plus grands criminels??? Qui sont-ils, si ce n'est nous-même, peuple anglais? C'est nous qui avons donné l'exemple à nos frères Américains. Prenons garde de les blâmer trop durement pour l'avoir suivi!"

A ceux qui n'ont que l'anathème pour récompenser l'amour de la patrie, je leur citerai le principe étalé en grosses lettres dans un de leur organe, le 4 juillet, 1891.

" Pour qu'une révolution à main armée, contre l'autorité légitime soit licite, il faut le concours de plusieurs circonstances. N'en mentionnons qu'une aujourd'hui. De toute nécessité, les abus qu'il s'agit de corriger par le recours aux armes doivent être tellement criants qu'ils soulèvent tout le peuple."

C'est en plein ça !

L'histoire nous dit qu'en 1827, le peuple de la province de Québec, par des requêtes signées de 87.000 personnes se plaignait d'abus graves et nombreux qui régnaient alors.

Je l'ai déjà dit au commencement de cette conférence.

Et les 92 résolutions de 1834, adoptées par mes ancêtres, n'étaient-

elles point l'expression formelle de la volonté de tout un peuple songeant à se soulever en masse? Et quand ce même peuple apprit le peu de cas que l'Angleterre faisait de l'expression formelle de sa volonté, de ses désirs et de ses aspirations, il se souleva. Et tout le monde sait que lors de l'échec de nos 92 résolutions en Angleterre, le Bureau Colonial se préparait à prendre les armes pour protéger la violation du pacte constitutionnel. Un journal de Londres, rapporte Bibaud, publia ce qui suit: "Il peut y avoir dans ces résolutions quelques parties qui méritent attention, mais les neuf-dixième sont hasardées et absurdes. Deux régiments d'infanterie et un escadron de cavalerie devraient être la seule réponse à ces 92 résolutions." (p. 227 Bibaud).

Alors le peuple, lassé de l'inefficacité des moyens constitutionnels, fit de même, il prit les armes.

Nous allons respirer plus à l'aise maintenant, l'œuvre de la réparation arrive.

La grande voix publique réclamait tout haut l'amnistie de tous les patriotes.

C'est en 1844, sous le Ministère Viger-Draper que s'ouvrit l'ère bénie de la réparation, et deux ans après, 55 exilés étaient rentrés dans la patrie, deux étaient morts en exil et un nommé Marceau, s'étant marié avait jugé à propos de rester en Australie. Ce n'était pas assez, on demandait que le gouvernement réparât en partie au moins, les pertes causées à la population par l'Insurrection. En 1843 et 1845, sous le Ministère, cité plus haut, on s'était occupé de cette question délicate, et une commission avait été constituée pour faire rapport sur la nature et l'étendue des pertes, la justice des réclamations.

Le rapport fait, M. Lafontaine, (alors au pouvoir, Ministère Baldwin-Lafontaine), prépara un projet de loi qu'il proposa pendant la session de 1849.

Ce projet ministériel accordait £100,000 destinés au paiement des dommages causés par la "destruction injuste, inutile ou malicieuse des habitations, édifices et propriétés des habitants ou par la saisie, le vol ou l'envolvement de leurs biens et effets."

Les conservateurs après avoir admis le principe de cette mesure d'indemnité, après avoir reconnu comme les libéraux, que les personnes qui avaient souffert injustement, soit par la faute des troupes, soit par celle des révoltés, avaient droit à une indemnité, profitèrent de l'occasion pour reprendre par l'agitation, la violence, l'influence qu'ils avaient perdue dans les dernières élections.

C'est pendant cette session orageuse que MM. Holmes, Hincks et Blake prononcèrent les paroles éloquentes que je vous ai rapportées, il y a quelques instants.

Un autre député anglais, M. Price, parla dans le même sens

Le Dr. Wolfrid Nelson, était là, et il lança l'apostrophe suivante :  
" Je déclare à ceux qui nous appellent, moi et mes amis, des traîtres, qu'ils en ont menti par la gorge et je suis prêt à prendre ici ou ailleurs la responsabilité de ce que je dis. Mais, M. l'orateur, si l'amour que je porte à mon pays, si l'attachement que j'ai pour la Couronne Anglaise et notre glorieuse Souveraine, constitue le crime de haute trahison, oh ! alors, vraiment je suis un rebelle. Mais je dis à ces Messieurs en pleine figure que ce sont eux et leurs pareils qui font les révolutions, renversent les trônes, foulent aux pieds dans la poussière les couronnes et brisent les dynasties. Ce sont leurs iniquités qui soulèvent les peuples et les jettent dans le désespoir."

" Je renonce volontiers à toute réclamation pour les pertes considérables qu'on m'a si cruellement infligées car j'espère, qu'avec la grâce de la divine Providence, je pourrai à force de travail et malgré mon âge avancé, m'acquitter de mes obligations et payer ce que je dois. Mais indemnisez ceux dont on a détruit les biens à cause de moi, il y a des centaines de braves gens aujourd'hui réduits à la misère dont le seul crime fut d'avoir confiance dans l'honneur qu'ils aiment, rendez à ces infortunés ce qu'ils ont perdu, indemnisez-les, je ne demande rien de plus."

Abnégation admirable du patriote ruiné !!!

M. Papineau prit la parole naturellement. Il dit en terminant :  
" Nul autre pays constitutionnel, dans des circonstances semblables à celles où nous avons souffert, n'a été traité avec plus de barbarie. C'est le seul pays du monde où le droit criminel en force et les cours de justice accessibles à tous, de nombreux citoyens sans procès, sans le verdict d'un seul corps de jurés, aient perdu la vie et péri sur l'échafaud. Compatriotes infortunés, ils sont tombés victimes innocentes de la haine et des plus mauvaises passions ! Ont-ils cessé pour cela d'être chers à ceux qu'ils ont laissés derrière eux sur le sol de la patrie ? Leur mémoire est chère au peuple canadien et le sera toujours. Ils sont morts en braves comme ils avaient vécu, répétant à l'envi les mots : DIEU, MON PAYS ET SA LIBERTÉ !! Il faudrait bien peu de courage moral ou civil pour ne plus applaudir au patriotisme constant dont ils ont donné la preuve la plus éclatante."

M. Lafontaine, dans un discours solide, modéré, déclara qu'il ne voyait pas à la légalité de la Cour martiale et des condamnations qu'elle avait portées ! Il avait déjà fait un précis historique des mesures législatives adoptées par les deux provinces sur l'indemnité. M. Baldwin, le premier ministre, démontra l'injustice et la fausseté des arguments des adversaires.

Enfin après des jours et des nuits de discussions, d'interpellations et d'apostrophes sanglantes, de menaces et de tumulte, le projet d'in-

demnité de M. Lafontaine fut adopté par une forte majorité des deux chambres.

48 contre 23 par la chambre d'assemblée  
20 contre 14 par le Conseil Législatif.

Vingt-quatre députés anglais votèrent avec la majorité.

Stigmatisons de notre mépris ces agitateurs, ci-devant prêcheurs de loyauté et de respect à la loi. Vaincus dans les deux chambres législatives, ils descendirent dans la rue, rebelles par fanatisme et marchant sur les traces de Colborne et des volontaires de '37 et 38, et prodiguant l'outrage et se vengeant par l'incendie.

C'est en avril, 1849, que ces émeutiers sauvages, incendièrent les édifices du parlement.

“ Ces émeutiers et leurs chefs, dit Turcotte, étaient les mêmes qui avaient fait un crime aux Canadiens-Français de leur soulèvement de 1837-38, faute excusable sous plusieurs rapports, c'étaient ceux qui avaient pris les armes contre des Canadiens égarés ou qui avaient pillés, détruit leurs propriétés. Ces personnes qui se faisaient une gloire de leur loyauté, devinrent des rebelles, des incendiaires, parce que la majorité constitutionnelle n'obtempérait pas à leurs désirs ! ”

Les réformistes des deux provinces qui formaient les trois-quarts de la population, furent unanimes à approuver la conduite de Lord Elgin et les actes de leurs représentants.

Le gouvernement impérial, par la voix de Lord Grey, secrétaire des colonies, accepta la responsabilité des actes de Lord Elgin, alléguant que le gouvernement n'avait pas manqué aux règles de la justice en se conformant aux trois-quarts de la population. Il avait confiance dans sa capacité et son jugement, désirait ardemment le maintenir dans son poste et lui promettait tout son appui.

La presse anglaise, le “Times” et plusieurs journaux influents approuvèrent également Lord Elgin.

Lord Elgin fut noblement vengé des avanies qu'il avait subies dans le cours du mois d'avril 1849.

Aux communes anglaises, nos défenseurs distingués furent Lord Russell, Roebuck, Bruce et Sir Robert Peel.

Lord John Russell, après un tribut mérité à Lord Elgin, déclare qu'il était du devoir du gouvernement impérial de laisser la loi d'indemnité en opération; il avait confiance que ceux qui s'y opposaient et qu'il aimait à croire de loyaux sujets, feraient tout leur possible, quand l'excitation serait passée, pour prévenir les mauvaises conséquences que cette loi pourrait avoir.

C'est ainsi que notre province parvint à obtenir le contrôle de ses propres affaires, le gouvernement responsable n'était plus une moque-

rie, une mesure locale adopté par les deux chambres, devait être sanctionné par le gouverneur.

C'est ainsi que le "Bill d'indemnité" adopté à une forte majorité par nos deux chambres, sanctionné par le gouvernement impérial, mit pour toujours les patriotes de '37 et '38 sur un terrain d'orthodoxie honorable.

Ainsi les années qui s'accumulaient entre l'abandon du Canada à l'Angleterre et à la tournante de '37, furent témoins de notre loyauté au drapeau britannique, de nos luttes constitutionnelles et de leur inutilité, tant ici qu'en Angleterre; et les années qui séparent 1837 de 1850, assistèrent à l'amnistie de nos défenseurs et aux triomphes de nos luttes constitutionnelles, et elles virent l'Angleterre nous accorder son concours pour l'obtention du gouvernement responsable tel qu'il appert par la sanction solennelle qu'elle accorda au "Bill d'indemnité" phénomène extraordinaire qui illumine glorieusement l'Economie politique de la Grande-Bretagne et honore particulièrement les patriotes de 37-38 qui n'oublieront jamais l'énergie que déploya le Ministère Baldwin-Lafontaine pour que justice leur fut rendue.

Ce succès éclatant des patriotes permet à la nation d'entrer ouvertement dans la voie de la reconnaissance.

"L'INSTITUT CANADIEN," fondé en 1844, était le rendez-vous de l'élite de la jeunesse éclairée, et constituait une sentinelle toujours prête à donner l'éveil à l'opinion publique.

En 1856, il ne manque pas de rappeler que le Dr. Chénier fut un patriote qui mourut les armes à la main, combattant pour les droits de son pays et de sa nationalité. Sous la puissance de ce souvenir, on éleva au Cimetière de la Côte des Neiges, un monument national en l'honneur des martyrs de l'insurrection de 1837. Aux quatre faces du piedestal du monument, on lit les inscriptions suivantes :

1ère. "Aux victimes politiques de 1837-38.—Religieux souvenir. Les 92 résolutions adoptées par la chambre d'assemblée du Bas-Canada, le 1er mars, 1834."

"Lord Gosford dispose des deniers publics, malgré le refus des subsides."

"Ce monument religieux et historique a été érigé sous les auspices de L'Institut Canadien, en 1853."

2ème. "Bataille de St-Denis et de St-Charles, 23 au 25 novembre, 1837. Chs. Ovide Perreault, avocat et membre du parlement provincial. Ses cendres reposent ici. Les restes des autres victimes, au nombre de 41, reposent dans les cimetières de St-Denis, de St-Charles, de St-Antoine et de St-Ours."

3ème. "Bataille de St-Eustache, 14 décembre, 1837. Jean Olivier Chénier, ses cendres reposent ici. Les restes des autres victimes reposent dans le cimetière de St-Eustache."



4ème. Exécutés à Montréal par arrêt de la cour martiale :

Joseph Narbonne, Cardinal, notaire, Joseph Duquet, étudiant en droit, 21 décembre, 1837."

" Pierre Théophile Décoigne, notaire, Joseph Robert, Amable Sanguinet, Charles Sanguinet, François Xavier Hamelin, cultivateurs, le 18 janvier, 1839."

" François Marie Thomas Chevalier de Lorimier, notaire, François Nicolas, instituteur, Amable Daunais, cultivateur, Pierre Rémi Narbonne, peintre et Charles Hindelang, militaire, natif de Paris (France) dont les restes reposent ailleurs."

### BATAILLE D'ODELLTOWN

17 novembre, 1838.

"Boyer et A. Lanctot, de St-Philippe.

" C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts."

M. L. II, c XII, V. 40.

Le nom du Dr. Chénier, mort au champ d'honneur, fut inscrit avec ceux de ses compagnons d'armes, et personne alors ne trouva à redire, et si quelque chouayen osa élever la voix, ses criaileries furent étouffées dans la clameur immense qui accueillit la patriote initiative des membres de l'Institut Canadien. Et cette inscription, relative-ment aux cendres de Chénier fut faite au vu et au su du premier pasteur du Diocèse de Montréal, Mgr. Bourget.

C'est le 14 novembre 1858, qu'eut lieu l'inauguration de ce monument, et Montréal assista à une procession enthousiaste, composée de ses principales sociétés nationales, qui se rendit, musique en tête, au cimetière.

M. Euclide Roy, président de l'Institut, termina un éloquent discours par les remarques suivantes, dit M. David :

" Ce monument sera pour nos enfants comme une page toujours ouverte où ils puiseront tous les beaux sentiments qu'inspire le patriotisme. Ce sera comme un de ces tableaux où l'on a tracé quelque grand drame et devant lequel on s'est senti animé des sentiments qui y sont peints. Glorifier les grands hommes, c'est le premier devoir d'un peuple éclairé et intelligent. Tenir toujours élevée l'image des héros et des martyrs d'une sainte cause, c'est le moyen de créer cette noble émulation qui fait que d'âge en âge, l'histoire peut regarder en arrière avec orgueil et signaler ces grandes et illustres figures de citoyens qui oubliant tout intérêt égoïste et personnel, s'exposent aux derniers pénis pour défendre le sol menacé, par des principes compromis."

" Glorifier le dévouement, c'est créer des héros."

L'hon. M. A. A. Dorion, M. Wilfrid Dorion, M. Hector Fabre et quelques autres, prononcèrent des discours patriotiques.

Il y a soixante ans passés, les familles mutilées par la balle bureaucrate, se cachaient pour pleurer leurs enfants disparus dans la tourmente de 37-38, mais depuis, la réaction forte comme l'ouragan, s'est emparée de l'opinion publique. Et en 1858, en réhabilitant la mémoire de ceux qui tombèrent sur le champ de bataille pour la liberté, l'église et l'état élevèrent sciemment et solennellement dans le cœur de la nation un temple à la mémoire de nos héroïques défenseurs.

Lors des troubles de '37, M. Ludger Duvernay, propriétaire de *La Minerve*, représentait le comté de St-Roch dans le dernier parlement du Bas Canada, et principal fondateur de la société Nationale Canadienne dite de la St-Jean-Baptiste, il en était le président, lors de son décès arrivé le 28 novembre, 1852. La société St-Jean-Baptiste a pris origine à Montréal dans une réunion patriotique qui eut lieu le 24 juin, 1834, dans le jardin de John McDonell, avocat.

Elle éleva un monument à son fondateur, dans le cimetière de la Côte-des-Neiges.

En 1891, quelques semaines avant la célébration de la fête nationale, certains arrangements eurent lieu entre la fabrique de Notre-Dame et la société St-Jean-Baptiste. Il fut convenu que l'Association St-Jean-Baptiste resterait propriétaire des monuments élevés à la mémoire de Ludger Duvernay et des patriotes de 37-38, à la condition qu'elle les réparerait et les entretiendrait. L'Association se mit à l'œuvre et il fut décidé qu'après avoir fait les réparations nécessaires, elle inaugurerait la prise de possession de ces deux monuments en y déposant des couronnes. Le projet fut accueilli avec enthousiasme.

Le Dr. Marcell de St-Eustache, un bon patriote, celui-là, malheureusement disparu trop vite, et ses amis ayant appris que l'Association préparait une démonstration pour le 21 de juin, lui demandèrent si elle consentirait à les laisser profiter de la circonstance pour exhumer les restes de Chénier du cimetière de St-Eustache et les transporter au cimetière de la Côte-des-Neiges.

En face de l'inscription sur le monument, qui dit que le corps de Chénier est là, l'association ne fit aucune objection, bien entendu.

Et les autorités civiles et religieuses accordèrent le permis d'exhumation de la meilleure grâce du monde. Tout le monde se prépara à la grande fête et les journaux, éparpillés aux quatre coins du Dominion font connaître en détail les préparatifs provoqués par la grande fête patriotique.

Le programme de la procession est publié et va jusqu'à annoncer que le cortège de Chénier passera par le chemin du Sault. Et M. L. O. David publiait en même temps, une lettre, que voici le titre :

## “ LE PEUPLE SERA-T-IL POUR CHÉNIER OU GLOBENSKY ? ”

Monsieur le Rédacteur,

“ M. Globensky, le fils de celui qui en 1838, commandait une compagnie de volontaires, a réussi à faire insulter les patriotes de 37-38 dans *La Presse, Le Monde et L'Etendard*. On va voir demain, si le peuple est pour Globensky ou Chénier, pour les volontaires ou les patriotes de 1837-38.”

I. O. DAVID.

Le 21, vers midi, la délégation de Ste-Scholastique, composée de MM. Dr. L. A. Fortier, J. D. Leduc, Charles de Montigny, J. H. Langlois et Gabriel Ouellette, étaient sur le chemin du Sault, anxieux d'y rencontrer le cortège de Chénier, lorsque le Dr. Marcil arrive avec quelques amis et tout consterné, apprend à ses amis, que les autorités s'opposent à la translation des restes de Chénier!! Et les patriotes du Nord, consternés, continuèrent leur route vers la Métropole.

En dépit des excommunications dont certaine presse et certains journalistes avaient frappé d'avance la manifestation du 21, elle était innombrable la foule qui a fait le pieux pèlerinage de la Côte-des-Neiges.

Vers une heure, toutes les avenues, toutes les routes et tous les sentiers qui conduisaient au cimetière étaient remplis de voitures et de piétons, et on s'apercevait qu'il s'agissait d'une fête extraordinaire.

Sur la rue Ste-Catherine, de la rue St-Denis à la rue St-Laurent, des milliers de personnes étaient massées chaque bord de la chaussée comme pour former une haie d'honneur entre laquelle l'immortel Chénier devait passer escorté par une immense suite, pour aller retrouver là-bas sur la montagne ses compatriotes d'héroïsme et de gloire. Mais la désillusion populaire a été accablante lorsqu'on a vu le défilé de St-Eustache si modeste et si incomplet et qu'on a découvert que le brave patriote des Deux-Montagnes n'était pas là, sur un chariot, dormant sous les trois couleurs de la France, comme on l'avait promis. Non, Chénier n'était pas là, il avait été laissé à St-Eustache pour obéir à un ordre lancé à la dernière heure par les autorités qui avaient assisté depuis une semaine aux préparatifs d'apothéose.

Le peuple était pour Chénier! vers trois heures, 30,000 personnes étaient réunies silencieuses et recueillies dans le cimetière de la Côte des Neiges au loin, dans les gorges du Mont-Royal retentissaient fûnèbrement les marches mélancoliques des fanfares, lentement s'avançaient à travers les routes de la Métropole, les chars des couronnes et les différentes et nombreuses sections des sociétés St-Jean-Baptiste de Montréal et des environs. Enfin, au bout de quelque temps, le

défilé s'arrêtait au pied du Monument des présidents de l'Association St-Jean-Baptiste.

La cérémonie commençait. Tout autour du piédestal, les portedrapeaux avaient fait cercle et les gardes à cheval tenaient la foule à distance, une à une les couronnes ont été suspendues du nom de chaque président et ensuite le curé Sentenne a récité quelques prières à haute voix.

De là, on s'est rendu au monument des patriotes de '837-38 pour accomplir le même devoir. A l'aide d'une échelle de pompiers, on a suspendu 31 couronnes.

Mais pendant que toutes ces choses se passaient, la foule avait appris de ça et là que le Dr. Marcil n'avait pas apporté les restes de Chénier parceque l'évêque Fabre avait défendu de laisser entrer en terre sainte ce sublime revolté, ce saint martyr de la liberté.

Devise inattendue jetée à la curiosité de la foule. Les uns trouvaient étrange qu'on eut permis de graver le nom de Chénier sur un monument et qu'on refusât d'y mettre ses cendres, d'autres se demandaient si Duquet et Cardinal étaient moins rebelles que Chénier, et tous furent douloureusement impressionnés par l'attitude différente de deux dignitaires de l'église en face des restes de Chénier.

Puis la foule alla se masser en peu d'instantes autour de l'estrade sur laquelle on remarquait MM. les juges Loranger et Charland, MM. L. J. A. Papineau, U. E. Archambault, J. X. Perreault, Dr. Marcil, L. O. David, T. Gauthier et autres.

Impossible de vous répéter les discours patriotiques prononcés. Je vous donne quelques pensées tombées des lèvres des orateurs :

“ Si jamais un moment de danger arrive, tournez vos regards vers la tombe de ces braves et mourez comme eux.”

LE JUGE LORANGER.

“ Rappelons-nous que lorsque l'âme d'un patriote monte à Dieu, la liberté du Ciel descend sur la Patrie.”

LE JUGE CHARLAND.

“ Il ne faut pas fausser l'histoire, les patriotes de 37-38 n'étaient pas des rebelles, c'est l'autorité, c'est l'oligarchie, c'est la bureaucratie qui était en révolte.”

“ Compatriotes ! Veillez sans cesse à la conservation de toutes vos libertés !!!”

L. O. DAVID.

Mais laissez-moi vous donner quelques extraits du discours du Dr. Marcil :

“ Messieurs, dit-il :

“ Je ne suis pas venu pour vous faire un discours et je ne veux pas parler.”

“ Pourquoi ?

“ C'est que j'ai laissé là-bas, chez moi, les cendres d'un homme dont le nom est un talisman, les reliques de Chénier.

“ Silencieusement, j'avais obtenu la permission des autorités civiles et ecclésiastiques d'exhumer les restes de ce héros, je les avais déposés dans une urne et je devais vous les apporter lorsqu'hier midi, j'ai reçu une lettre de l'évêché révoquant l'autorisation qu'il m'avait donnée.....

“ Attendons patiemment et dignement, et avant longtemps cette affaire-là sera éclairée.”

“ Toutefois les cendres de ce pauvre Chénier ne sont pas perdues. Je les ai chez moi; sous clef et pour me les ravir, il faudrait passer sur mon cadavre.

“ Cet ardent patriote, dit-il, est tombé en se battant, il a reçu une balle en pleine poitrine et non dans le dos. On a insinué quelque part qu'il a voulu se sauver, mais Gagnon, *l'ours blanc* était là et il a vu Chénier qui tirait toujours et qui a rendu le dernier soupir en lançant une dernière balle à l'ennemi.

“ Il est mort pour la liberté.

“ Ce sont les cendres de cet homme que je voulais apporter.”

Puis l'immense vague humaine se retira du cimetière de la Côte-des-Neiges, emportant avec elle une foule variée de souvenirs impérissables.

Le snufflet public infligé à la mémoire du héros de St-Eustacée, froissa les sentiments intimes des patriotes du pays.

L'idée d'élever un monument à Chénier s'imposa dès lors, ce fut en octobre, 1893, que l'idée fut lancée dans le public et grâce au travail de feu Honoré Mercier, un patriote sincère comme vous savez, un comité fut formé à cet fin. Il comprenait des hommes distingués, n'en doutez pas, voici des noms : L'hon. Dr. Marcil, l'hon. Honoré Mercier, Louis Fréchette, T. A. Lépine, M.P., Dr. J. Beausoleil, Lucien Forget, J. A. Viger, J. O. Pelland, L. P. Richard, R. Préfontaine, M.P., A. Caron, H. A. A. Brault, L. J. Lamontagne, P. E. Paquette, P. M. Sauvalle, Chas. Marcil, H. Cadieux, Gonz. Desaulniers, G. A. Dumont, Joseph Fortier, Horace Boisseau, Octave Lemay, A. Carmel, J. Lefebvre, A. Filiatrault et F. L. Béique, C.R., et après deux ans de travail, ce comité avait réussi dans son entreprise. Les souscriptions avaient été abondantes, le Conseil-de-Ville avait accordé l'octroi d'un terrain pour le monument, le gouvernement fédéral avait fait remise des droits de douane et le monument était prêt.

Dans notre société, il y a toujours eu et il y aura toujours une foule de personnes chez qui rayonne vive et ardente la flamme du patriotisme, le 24 août en a donné une preuve éclatante.

En dépit d'une température maussade, affreuse presque, malgré des appels aux préjugés et au fanatisme, trois mille personnes au moins se sont rendues à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de ce héros tombé au champ d'honneur en combattant pour la liberté.

L'honorable Dr. Marcil fit tomber les voiles qui enveloppaient la statue.

Autour du monument, à l'ouest du Jardin Viger, les membres du Comité et les invités, chapeau bas, en arrière la foule haletante ne pouvant traduire l'émotion qui l'étreignait que par des hurrahs enthousiastes.

Il y avait là l'âme de la Patrie animant ses enfants.

Et cette évocation enthousiaste de cette grande figure disparue, cet homme suprême rendu à celui dont le nom a été trop longtemps conspué, à celui qui fut le martyr de la plus sainte des causes, n'est-elle pas une réponse publique et solennelle aux détracteurs de la mémoire du héros de St-Eustache.

Vu l'inclémence de la température, les orateurs durent se rendre au Monument National.

A ces heures, tous les sièges de la vaste salle étaient occupés. On remarquait un grand nombre de dames et de citoyens influents, ce fut un rendez-vous de toutes les classes de la société.

Les orateurs prirent place sur l'estrade : L'hon. Dr. Marcil président, ayant à ses côtés, M. Edgar, M.P., les Hons. MM. Marchand et Robidoux, M. L. J. A. Papineau, le fils du grand tribun, Alfred Perry qui combattait avec les volontaires à St-Eustache, L. P. Brodeur, M.P., Adolphe Roy, les docteurs J. A. Duchesneau, T. Brosseau et Ernest Roy, MM. J. O. Pelland, Paquette, Carmel, Dr. Savard, L. O. David, Alphonse Christin, Rodolphe Lemieux et plusieurs autres.

La solennité et le caractère particulier de la circonstance, donnèrent une nouvelle envergure à l'éloquence du président. avec des paroles de feu il énuméra les principales causes qui poussèrent le peuple à prendre le pouvoir à main armée. "Si Chénier," dit-il, "succombe sur le champ de bataille, il triomphe dans le domaine politique, la poésie le chante par la voix de deux de ses enfants favoris, Fréchette et Lemay, et ceux qui l'ont tué sont obligés d'accorder les libertés pour lesquelles il combattait."

Après avoir remercié tous ceux qui de loin ou de près avaient contribué au succès de l'apothéose, il mentionna en particulier le nom de M. Hérard, le Secrétaire-Trésorier, qui a tant sacrifié pour mener l'entreprise à bonne fin.

Le député d'Ontario Ouest, M. Edgar, aujourd'hui Orateur des Communes, nous rappela qu'en 1893, il avait eu l'honneur d'être invité à dévoiler un monument élevé à Lount et à Matthews qui ont été pendus comme rebelles en 1838 et qui sont honorés comme des martyrs aujourd'hui : " Cela ne me donne-t-il pas le droit, dit-il, de vous apporter aujourd'hui un message de sympathie de l'Ouest envers l'Est, des amis des patriotes Canadiens-Anglais aux amis, les patriotes Canadiens-Français ? "

" C'était pour le Canada, que de Salaberry se battait en 1812, c'était pour le Canada que tous les patriotes mouraient en 1837, et le Canada d'aujourd'hui n'est-il pas un pays assez grand pour qu'on lutte ou que l'on meure pour lui ? "

L'hon. M. Marchand, aujourd'hui premier ministre à Québec, entre autres belles pensées nous donna à recueillir la suivante : " Chénier et ses compagnons d'infortune nous ont consacré des droits politiques qu'on menaçait de nous enlever et ils nous en ont conquis d'autres. C'est un patrimoine qu'ils nous ont légué et que nous sommes tenus en honneur de maintenir intact. Ils ont jeté sur ce sol, *sans bénéfice pour eux-mêmes*, une semence féconde de leur sang généreux, nous en avons recueilli, *sans sacrifice* la moisson bienfaisante, qu'ils auraient dû partager avec nous. "

" Sachons du moins leur témoigner notre reconnaissance par des démonstrations comme celle-ci, qui révèlent toute la vivacité du souvenir que nous leur avons consacré. "

" Et remarquez le bien, messieurs, leur œuvre n'a pas été celle d'une faction populaire, ses résultats ont bénéficié à la nation entière. "

" Honneur donc, à leur mémoire !

" Honneur à Chénier, le brave des braves ! "

M. L. P. Brodeur, constate un fait important qui devrait déssiller les yeux de nos chouayiens : " Il fait bon de constater que de nos jours l'histoire impartiale écrite en Angleterre attribue absolument à la bureaucratie et au *family compact* la responsabilité de cette levée d'armes. Les préjugés, qui autrefois ont pu exister contre nous à cause des rapports faux et mensongers qui étaient envoyés d'ici par le gouvernement, sont entièrement disparus et la résistance qui a été supportée à l'exécution de décrets illégaux est même justifiée. "

Je ne finirais plus si je me permettais de vous présenter toutes les perles d'éloquence que nous avons vu briller sur les lèvres des orateurs qui suivirent ceux que je viens de mentionner. Je dois au moins vous donner les noms de MM. Robidoux, L. O. David, A. Perry, H. St-Pierre, A. Christin, G. E. Roy et O. Desmarais.

Bref, l'apothéose de Chénier fut couverte d'une rosée abondante de reconnaissance parfumée du plus pur patriotisme, à ciel découvert, sans la moindre macule d'opportunisme et de restriction mentale.

Et aujourd'hui, le monument Chénier se dresse glorieux et imposant sur l'une de nos plus belles places publiques de la Métropole du Canada, et nous éprouvons, en le saluant, la satisfaction du devoir accompli, elle proclame hautement le droit qu'ont les patriotes d'honorer leurs gloires nationales.

Chénier en tombant au champ d'honneur a illustré la race qu'il défendait, a incarné l'idée française, l'orgueil patriotique et l'âme nationale.

Et je me surprends devant toutes ces choses sous les auspices du Club Chénier, autre invention de mes compatriotes pour perpétuer la mémoire du héros de St-Eustache.

J'en suis ravi !

Et me voilà rendu à la fin de ma conférence.

A genoux au pied du monument de Chénier, je dis avec l'historien :

Nous avons la liberté de parler notre langue maternelle partout et quand bon nous semble, nous la parlons dans nos assemblées publiques, dans nos Cours de Justice, et dans nos Chambres d'Assemblée Législative. Aujourd'hui les hauts fonctionnaires de l'État, les représentants de Sa Majesté se font un honneur et un devoir de parler notre langue devenue officielle à Québec et Ottawa.

Nos juges sont familiers avec nos lois civiles, nos mœurs et nos usages, nos compatriotes d'origine française ont accès à l'administration de la justice et ils honorent le Banc par leur savoir et leur intégrité. Aujourd'hui, nous choisissons nos juges parmi les membres de notre barreau, ils n'ont point la liberté comme ceux d'autrefois de prendre part aux luttes politiques, mais recevant un salaire élevé, ils jouissent de l'indépendance nécessaire à l'exercice de leurs fonctions importantes.

L'exécutif, les ministres fédéraux et provinciaux ne peuvent plus se moquer du peuple dont ils dépendent directement par le vote, ce rempart solide érigé pour la sauvegarde de nos intérêts généraux les plus chers, nous avons enfin le contrôle des subsides, et le pouvoir d'en disposer à notre gré.

A qui devons-nous la jouissance paisible de tous ces avantages dont nos pères furent impitoyablement privés pendant  $\frac{3}{4}$  de siècle ? A cette poignée de hardis patriotes qui, derrière le drapeau tricolore, osèrent défier la Grande Bretagne, à ces braves qui s'enrégimentèrent sous la bannière de nos droits et de nos libertés, nous la devons au sang des braves de St-Charles, St-Denis et de St-Eustache. Nous la devons à ton sang, immortel Chénier, toi, qui ne pensa jamais que ton pays était trop jeune pour prendre part au banquet de la liberté ! Tu as pris les armes, tu as bien fait, puisque les griefs dont se plaignaient les patriotes ont été redressés ; puisque l'injustice a été supprimée ; puisque la législature est devenue souveraine ; puisque les



Canadiens-Français sont maîtres chez eux ; enfin, puisque la rébellion a porté des fruits précieux.

Et ton souvenir, planant au-dessus des atteintes de l'anathème occupera la première place dans le cœur de la postérité, légataire universelle des libertés politiques et nationales, prix de ton sang, immortel martyr de St-Eustache, et que ton ombre veille au salut de notre commune Patrie !!!

FIN.



OFFICIERS  
DU  
**CLUB CHENIER**

ANNÉE 1905

---

**Patrons**

HON. R. PRÉFONTAINE, Ministre de la Marine et des Pêcheries.  
J. L. DÉCARIE, Ecr., M.P.P.

**Présidents Honoraires**

G. E. ROY, M.D. N. Z. CORDEAU, Avocat

**Vice-Présidents Honoraires**

B. BONNIER, M.D. M. A. BOUTHILLIER

**Bureau de Direction**

MM. WILFRID PAQUETTE, Président.  
" N. RÉMILLARD, 1er Vice-Président.  
" F. X. BESSETTE, 2me Vice-Président.  
" JOS. PRIMEAU, Sec.-Archiviste.  
" A. LEFEBVRE, Asst. Sec.-Archiviste.  
" L. A. GIRARD, Sec.-Correspondant.  
" J. P. MAKIN, M D., Trésorier.  
" J. E. MERIZZI, Bibliothécaire.  
" H. PILOTTE, Commissaire-Ordonnateur.  
" F. X. CARON, Gardien.

**Syndics.**

MM. A. TELLIER, J. JOBIN, GEO. POLIQUIN,  
A. RIVET, M. RAICHE.  
P. FILION, G. N. MONTY, H. COURTOIS.

---

IMPRIMERIE J. A. CARON



301 LASALLE, MAISONNEUVE

---





68  
17

